

Le gouvernement dévoile un nouvel arsenal contre le travail au noir

Les Echos signale que Jean-Pierre Farandou compte inscrire dans la loi une mesure pour mieux lutter contre le travail dissimulé. « Nous voulons durcir l'action de l'Etat pour contrer des pratiques que nous commençons à identifier de la part de grands exportateurs internationaux », explique le ministre du Travail. **L'exécutif compte défendre un amendement au projet de loi de lutte contre les fraudes fiscales et sociales** examiné à l'Assemblée la semaine prochaine en séance publique : **il s'agirait de permettre aux préfets de prononcer une fermeture administrative temporaire de trois mois contre un établissement qui a permis ou facilité ce type de fraude.** « S'attaquer à la fraude, c'est s'attaquer à la concurrence déloyale. C'est vraiment une mesure aussi bien pro-Sécurité sociale que pro-entreprises », appuie Jean-Pierre Farandou. Le gouvernement se garde de cibler certains acteurs en particulier. En discussion depuis l'an dernier, **le projet de loi contre la fraude prévoit par ailleurs de recréer une procédure dite de « flagrance sociale » permettant aux services de la Sécurité sociale (l'Urssaf) de réaliser rapidement des saisies en cas de détection de travail au noir.** « C'est une mesure très importante, dont on espère beaucoup », explique le ministre. « Avec les mesures qui renforcent les moyens de recouvrement, nous espérons tripler le recouvrement sur la fraude au travail dissimulé », insiste Jean-Pierre Farandou dévoilant **qu'en 2025, l'Urssaf a détecté 1,5 milliard d'euros de fraude au travail dissimulé. Sur ces sommes, le bras financier de la Sécurité sociale a recouvré quelque 150 millions d'euros.** « On voit bien que le problème aujourd'hui, c'est le recouvrement qui n'est pas suffisant au regard du total des montants de fraude détectés », reconnaît le ministre. Enfin, le gouvernement dit miser sur la politique commerciale. « Les accords commerciaux passés par l'Union européenne avec d'autres pays pourraient contenir plus de normes sociales, à l'instar de ce que pratiquent les Américains dans des accords bilatéraux », explique Jean-Pierre Farandou, lequel a plaidé en ce sens auprès de l'OIT et de l'OMC en début de semaine mais reconnaît qu'il s'agit d'un chantier de longue haleine. (Les Echos, p.4)

Dans son éditorial de Une des Echos, Etienne Lefebvre signale que les efforts des contrôleurs de l'Urssaf produisent des résultats, grâce aux outils numériques et à l'arsenal législatif constitué au fil des ans. Mais **à peine 10 % des montants redressés sont réellement collectés.** (Les Echos, p.1)